

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Une journée à souligner

NOUVELLES DE L'OFFICE

- Évaluation de l'efficacité de la politique À part entière – l'exercice des rôles sociaux des personnes handicapées

ACTUALITÉS

- Journée internationale des personnes handicapées : s'engager à bâtir une société plus inclusive
- Mise à jour économique : les faits saillants pour les personnes handicapées

MIEUX COMPRENDRE

- Une démarche d'évaluation pour guider l'action gouvernementale

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une journée à souligner



Monsieur Daniel Jean

La Journée internationale des personnes handicapées, célébrée mondialement depuis 1992, est l'occasion de sensibiliser la population à la réalité de ces personnes et de leurs proches.

Sous le thème « S'engager à bâtir une société plus inclusive où toutes et tous peuvent développer et mettre à profit leur capacité », l'Office profite de cette journée pour inviter tout un chacun à considérer et à accueillir la contribution que peuvent apporter les personnes handicapées à notre communauté.

De nombreux efforts et de grandes avancées ont permis de réduire, dans les dernières années, plusieurs obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Il y a cependant encore fort à faire afin de rendre notre société pleinement inclusive. C'est d'ailleurs un des constats qui ressort des nouveaux rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale À part entière, parus tout récemment.

Ces documents sont importants, car ils permettent d'apprécier la contribution de cette politique à la réduction des obstacles ainsi que d'orienter l'action gouvernementale pour l'avenir. Conformément à son Plan stratégique 2020-2024, l'Office continuera à travailler, en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux, municipaux et communautaires, afin d'assurer la mise en œuvre de cette politique et l'atteinte de ses résultats attendus.

En terminant, pour ce dernier numéro d'Express-0 de 2021, j'aimerais prendre quelques instants pour remercier de nouveau les personnes et les organisations qui œuvrent auprès de personnes handicapées et de leurs proches. Votre implication, votre présence et votre professionnalisme ont permis de réduire l'incidence de la pandémie sur ces personnes. Je vous assure que l'Office poursuivra ses efforts, en complémentarité de vos actions, afin d'accroître leur participation sociale.

J'espère que le temps des Fêtes vous permettra de profiter d'un repos bien mérité et que la nouvelle année qui arrive se déroulera sous le signe de l'espoir et de la solidarité.

Merci et bonne lecture!

À lire aussi dans ce numéro :

- Faits saillants de la mise à jour économique du 25 novembre dernier.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Évaluation de l'efficacité de la politique À part entière – l'exercice des rôles sociaux des personnes handicapées

Nous avons récemment publié une deuxième série de rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

Ces rapports évaluent dans quelle mesure cette politique a contribué à réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans les secteurs suivants :

- Les services de garde éducatifs à l'enfance et l'éducation;
- L'emploi;
- Le loisir, le sport, le tourisme et la culture.

Ils dressent un portrait des actions réalisées pendant les huit premières années de la mise en œuvre de la politique, soit de 2009-2010 à 2016-2017.

Ils mettent également en lumière les défis qui persistent en formulant 43 recommandations pour orienter l'action gouvernementale. Ces recommandations adressent des actions concrètes et ciblées aux ministères et organismes publics concernés afin de réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans ces secteurs.



Comme pour la première série de rapports d'évaluation, l'Office a le mandat de suivre l'application des recommandations formulées dans ces rapports auprès des ministères et organismes concernés. Les premiers travaux de suivi de ces recommandations seront effectués en 2022-2023.

Ainsi, la parution de cette deuxième série de rapports est le résultat d'une importante démarche d'évaluation menée par l'Office avec la collaboration des partenaires gouvernementaux et des regroupements nationaux et organismes du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées. À cet égard, l'Office tient à souligner leur précieuse collaboration lors de différentes étapes de réalisation des rapports d'évaluation.

Pour en apprendre davantage, nous vous invitons à lire le deuxième article à ce sujet dans ce numéro. Il vous permettra de mieux comprendre l'importance des retombées de cette démarche d'évaluation de l'efficacité de la politique.

Voici maintenant un aperçu des principaux constats de chacun des rapports.

Faits saillants

De façon générale, les rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale À part entière indiquent que malgré certaines avancées, d'importants obstacles demeurent dans tous les secteurs d'activité à l'étude.

Services de garde éducatifs à l'enfance

Les résultats en lien avec les services de garde montrent que le nombre moyen d'enfants handicapés qui bénéficient de l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé a augmenté de 86 % entre 2009-2010 et 2016-2017.

Toutefois, des obstacles demeurent toujours présents, notamment en lien avec les mesures nécessaires à l'intégration des enfants ayant une incapacité grave, la formation du personnel et l'accessibilité des lieux.

En revanche, des actions amorcées après la période couverte par le rapport ont le potentiel de lever certains de ces obstacles grâce, entre autres, aux récentes bonifications de la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins.

Éducation

Les actions réalisées en éducation au cours de la période couverte par ce rapport n'ont pas permis de réduire les obstacles identifiés, notamment en ce qui concerne l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA), le soutien au personnel scolaire, la mise en œuvre du plan d'intervention ainsi que la formation à l'éducation des adultes.

Cependant, des actions amorcées après la période couverte par le rapport ont le potentiel de réduire ces obstacles. Soulignons celles prévues dans la démarche d'optimisation qui sont liées à la déclaration des codes de difficulté et au mode de financement des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans le cadre de la Politique de la réussite éducative.

Emploi

En ce qui concerne l'emploi, certains éléments mis de l'avant dans le rapport tendent à démontrer que peu d'obstacles ont été réduits significativement, notamment en lien avec les besoins liés au développement de l'employabilité et à l'amélioration du niveau de qualification des personnes handicapées.

Aussi, les personnes handicapées qui occupent un emploi subventionné dans une entreprise adaptée semblent encore peu nombreuses à transiter vers un emploi non subventionné. Par ailleurs, il y a peu de données disponibles sur la mobilité professionnelle de ces personnes.

Malgré ces constats, des actions gouvernementales pouvant avoir des répercussions sur ces obstacles ont eu lieu après la période couverte du rapport, dont celles prévues à la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024.

Puis, l'Office, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et le ministère de l'Éducation (MEQ) se sont engagés à prendre les moyens nécessaires pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des jeunes personnes handicapées dans un récent plan d'action conjoint en matière d'emploi.

Loisir, sport, tourisme et culture

L'analyse montre que plusieurs mesures ont été prises par les ministères, les organismes publics et les municipalités pour réduire les obstacles identifiés et qu'elles ont permis une certaine amélioration au niveau de l'accès aux lieux de pratique d'activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture. Toutefois, l'obstacle lié à l'accès aux équipements adaptés demeure toujours présent.

Le MEQ a réalisé plusieurs actions en ce qui concerne l'accès au loisir des personnes handicapées au cours de la période 2017-2018 à 2020-2021.

Par exemple, le financement qu'il a octroyé pour le développement, la mise en œuvre et la promotion d'un nouveau titre d'accompagnement en loisir, qui assure la gratuité d'entrée à l'accompagnatrice et l'accompagnateur d'une personne handicapée : la Carte accompagnement loisir. De plus, en 2020-2021, un montant supplémentaire de 4 millions a été alloué afin de soutenir l'accompagnement des jeunes handicapés dans les camps de jour.

Des rapports à consulter

Pour en savoir plus, visitez notre page Web Évaluation de l'efficacité de la politique À part entière pour consulter l'ensemble des rapports.

Mentionnons que les résumés de ces rapports seront bientôt disponibles en plusieurs médias adaptés (gros caractères, braille et langue des signes québécoise).

ACTUALITÉS

Journée internationale des personnes handicapées : s'engager à bâtir une société plus inclusive



Comme chaque année, le 3 décembre est l'occasion de souligner la Journée internationale des personnes handicapées (JIPH).

Le thème retenu cette année est « S'engager à bâtir une société plus inclusive où toutes et tous peuvent développer et mettre à profit leur capacité »¹.

Il souligne qu'ensemble, il est possible de faire une différence pour bâtir une société plus inclusive.

Par des actions concrètes, chacune et chacun peut contribuer à favoriser la participation sociale des personnes handicapées et à renforcer leur pouvoir d'agir.

Cette journée thématique, instaurée en 1992 par l'Organisation des Nations Unies (ONU), vise à promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées dans toutes les sphères de la société ainsi qu'à sensibiliser la population à leur réalité. Cette année particulièrement, il est important de rappeler que la participation sociale des personnes handicapées passe aussi par leur intégration en emploi.

Dans le contexte actuel de relance économique et de pénurie de main-d'œuvre, il importe plus que jamais de mettre à l'avant-plan leurs aptitudes et leurs compétences.

¹ Adaptation par l'Office du thème choisi par l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour la JIPH 2021 « Leadership and participation of persons with disabilities toward an inclusive, accessible and sustainable post-COVID-19 world. ».

Unir les capacités de toutes et tous : le pouvoir de la mobilisation

Des milliers de personnes handicapées sont des travailleuses et des travailleurs potentiels qualifiés. Trente-quatre mille d'entre elles sont au chômage et seraient intéressées et disponibles à l'emploi. L'autonomie des personnes handicapées passe, entre autres, par la possibilité d'occuper un emploi stimulant à la hauteur de leur talent et de leur compétence. Elles ont ce qu'il faut pour contribuer à la croissance des entreprises d'ici et à la vitalité économique de la société.

Les employeuses et employeurs ont, pour leur part, le pouvoir de se mettre en action et d'agir pour relever le défi de l'entreprise inclusive. Bien que les entreprises soient favorables à l'embauche de personnes handicapées, plusieurs méconnaissent les ressources existantes pour les appuyer dans leurs démarches. La bonne nouvelle est qu'il existe plusieurs programmes pour les aider à intégrer et à maintenir en emploi les personnes handicapées. Ces dernières représentent assurément une valeur ajoutée pour toute organisation.

Cap sur la campagne « Entreprise inclusive. Entreprise d'avenir. »

En octobre dernier, l'Office lançait la nouvelle phase de sa campagne « Entreprise inclusive. Entreprise d'avenir. ». Avec la collaboration de la porte-parole Danièle Henkel, elle renseigne les entreprises sur l'accompagnement et les programmes d'aide à l'embauche qui leur sont offerts pour intégrer et maintenir en emploi les personnes handicapées. Elle met également en lumière toute la richesse de leur talent.

Avec les bons outils en poche, les entreprises pourront mieux accueillir les personnes handicapées au sein de leur équipe et relever le défi de l'entreprise inclusive!

Soulignons ensemble la JIPH 2021!

N'hésitez pas à utiliser les outils de communication développés pour vous, comme les visuels et les modèles de publication, afin de promouvoir la Journée internationale des personnes handicapées.

Mise à jour économique : les faits saillants pour les personnes handicapées

Dans le cadre de notre campagne « Entreprise inclusive. Entreprise d'avenir. », nous diffusons actuellement une nouvelle série de capsules vidéo intitulée « À la découverte des programmes ».

Le ministre des Finances, monsieur Éric Girard, a présenté, le 25 novembre dernier, la mise à jour économique et financière du Québec.



Cette dernière s'inscrit dans le cadre de la reprise économique faisant suite à la pandémie de COVID-19.

Cette reprise est d'ailleurs supérieure à ce qui était prévu dans le budget 2021-2022 présenté le printemps dernier.

Cette situation permet au gouvernement d'annoncer des initiatives additionnelles totalisant 10,7 milliards d'ici cinq ans afin :

- D'aider les Québécoises et Québécois à faire face au coût de la vie;
- De contrer la rareté de main-d'œuvre et stimuler la croissance économique;
- De soutenir les familles et appuyer les communautés;
- De poursuivre les efforts visant à renforcer le système de santé.

Express-0 vous présente un coup d'œil des principales mesures pouvant avoir une incidence sur la situation économique des personnes handicapées et de leur famille.

Aider les Québécoises et Québécois à faire face au coût de la vie

La reprise économique mondiale ainsi que d'autres facteurs engendrent une importante hausse des prix pouvant affecter le pouvoir d'achat des Québécoises et des Québécois. Afin de contrer les effets négatifs de l'inflation sur le budget des familles québécoises, le gouvernement prévoit des investissements de 2,1 milliards d'ici cinq ans. Voici les principales mesures annoncées :

- 3,3 millions de personnes à faible ou à moyen revenu recevront un montant de 400 \$ pour un couple et de 275 \$ pour une personne vivant seule. Il s'agit d'une prestation qui se limitera à l'année 2022. La somme sera versée automatiquement à tous les ménages admissibles au crédit d'impôt pour solidarité;
- Le montant pour le soutien aux aînés de 70 ans et plus sera bonifié, portant l'aide maximale à 400 \$;
- Des investissements additionnels permettront de soutenir l'accès au logement;
 - 123,5 millions additionnels serviront à mettre en place le nouveau programme d'aide à la construction de logements abordables;
 - 34,8 millions permettront de bonifier le programme Supplément au loyer;
 - 146,1 millions serviront à moderniser le Programme Allocation-logement.

Soutenir les familles

Le gouvernement a aussi annoncé des investissements importants afin de soutenir les familles partout sur le territoire du Québec.

1,1 million servira à bonifier le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants afin d'assurer une plus grande neutralité entre le coût d'un service de garde à tarif réduit et celui d'un service de garde à tarif non subventionné. Pour les enfants handicapés, le plafond admissible sera bonifié pour atteindre 14 230 \$ en 2021 et sera indexé à 14 605 \$ à compter du 1er janvier 2022.

1,2 milliard sur cinq ans est également prévu afin de créer 37 000 places de garde subventionnées d'ici mars 2025, consolider les services de garde en milieu familial et améliorer l'accès au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Le gouvernement prévoit aussi 147,4 millions sur cinq ans pour d'autres mesures visant à améliorer l'accès au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. Parmi celles-ci, afin d'appuyer les enfants handicapés et ceux qui présentent des besoins particuliers, le gouvernement prévoit des investissements annuels de 6,4 millions sur 4 ans, pour un total de 25,6 millions.

Poursuivre les efforts pour renforcer le système de santé

La pandémie a mis en lumière un certain nombre de défis auxquels le système de santé est confronté. Le gouvernement prévoit de nouvelles initiatives de près de 4,4 milliards d'ici 2025-2026, dont 3,6 milliards en 2021-2022. Celles-ci visent à :

- Renforcer davantage le réseau de la santé et des services sociaux;
- Rehausser les soins et les services à la population.

Un plan de plus de 800 millions sera également mis en œuvre pour réduire la liste d'attente en chirurgie et rattraper le retard lié à la pandémie.

Pour en savoir plus, consultez [Le point sur la situation économique et financière du Québec](#).

MIEUX COMPRENDRE

Une démarche d'évaluation pour guider l'action gouvernementale

Depuis son adoption en 2009, la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, a fait l'objet de nombreux suivis et évaluations.

En effet, l'Office assure des suivis rigoureux en produisant des bilans annuels de la mise en œuvre de la politique depuis plus de dix ans et a produit en près de cinq ans, sept rapports d'évaluation de l'efficacité de cette politique.

La récente publication de la deuxième série de rapports d'évaluation vient d'ailleurs compléter la seconde phase de l'évaluation des résultats attendus de cette politique. La période d'évaluation couvre les actions prévues pour les huit premières années de la mise en œuvre de la politique, soit de 2009-2010 à 2016-2017.



Ces trois rapports visent à poser un jugement sur l'efficacité de la politique à réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans l'exercice de leurs rôles sociaux. C'est-à-dire qu'elles puissent participer, dans des conditions équivalentes à celles des autres personnes, aux services de garde éducatifs à l'enfance, à tous les niveaux d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire, postsecondaire, universitaire, formation continue, etc.), au marché du travail et à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture.

Analyser la contribution de la politique

Cette vaste démarche d'évaluation menée par l'Office repose sur des analyses rigoureuses de données d'enquêtes populationnelles et administratives ainsi que de nombreuses collectes de données originales auprès des ministères, d'organismes publics, des regroupements nationaux du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées et d'organismes variés. Cette étape a permis de dresser des constats ainsi que d'émettre des recommandations pour assurer la poursuite de la mise en œuvre de la politique À part entière.

De plus, l'Office a mené, à plusieurs étapes de réalisation des travaux, des consultations auprès des ministères et organismes publics concernés et des regroupements nationaux du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées afin que les recommandations soient mobilisatrices et porteuses d'avancées dans les prochaines années. Soulignons également que la consultation des membres du Comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique À part entière a permis d'intégrer pour chacun des rapports des éléments qualitatifs et d'appréciation globale aux résultats attendus en lien avec l'exercice des rôles sociaux des personnes handicapées.

Orienter l'action gouvernementale

Cette démarche globale d'évaluation permet de s'assurer d'émettre des recommandations pertinentes qui ont un potentiel d'impact élevé pour la suite de la mise en œuvre et l'atteinte des résultats attendus de la politique gouvernementale À part entière.

En effet, les 43 recommandations contenues dans ces rapports offrent une occasion unique d'identifier les éléments à prioriser au cours des prochaines années afin de tendre vers la parité entre les personnes handicapées et les autres citoyennes et citoyens dans l'exercice des rôles sociaux.

Puisque les ministères et organismes publics ont été impliqués dès le début de cette démarche d'évaluation, ils sont déjà en action pour réduire les obstacles identifiés et ainsi donner suite aux recommandations des rapports. Les résumés de chacun des rapports font également mention de plusieurs actions réalisées ou qui le seront prochainement depuis la période couverte par cette démarche d'évaluation.

Ajoutons que l'Office a le mandat de suivre l'application des 43 recommandations formulées dans ces rapports auprès des ministères et organismes concernés. Les premiers travaux de suivi de ces recommandations seront effectués en 2022-2023.

Somme toute, la parution de cette deuxième série de rapports d'évaluation vient mettre de l'avant la pertinence du rôle d'évaluation de l'Office inscrit dans la loi afin de mobiliser les ministères et les organismes publics dans la réduction des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées au Québec.

